



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### structures administratives

Question écrite n° 39598

#### Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la commission des droits des artistes interprètes et des producteurs pour la réalisation d'une oeuvre audiovisuelle. Le "jaune budgétaire", publié en annexe au PLF 2009 comportant la liste des commissions et instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, ne fait en effet apparaître ni le coût de fonctionnement de cette commission, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et en 2007 alors même qu'il indique un nombre de membres de 24. Les obligations d'information de l'Assemblée nationale ne sont donc pas satisfaites. Il lui demande de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette commission, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Bouvard](#)

**Circonscription :** Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 39598

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** Culture et communication

**Ministère attributaire :** Culture et communication

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 13 janvier 2009, page 181

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)